



Bulletin municipal 54

Juillet et août 2011

Numéro 54

1 – Le mot du Maire

Dans ce numéro :

Le mot du Maire :	1
Le CM du 30 mai	2
Le CM du 8 juin	3
Projet de Charte du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales	4
Prévention Canicule	5
Fête de la VAL d'OZE	6
Nouvelle rubrique : annonce personnelle	7
Sécheresse : Niveau de crise	8

5 – Prévention canicule

J'ai le regret d'avoir dû prendre acte de la démission de Gilbert BERTAGNO de ses fonctions de deuxième adjoint et de son siège de conseiller municipal.

Responsable du service de l'eau, membre de la commission des travaux, il accomplissait ses diverses tâches avec compétence, dévouement et énergie.

Il sera difficile à remplacer vraiment. Je regrette sa décision.

Le maire

Jean-Marie BERMOND

PRÉVENTION DES CONSÉQUENCES SANITAIRES D'UNE CANICULE

Un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées doit être mis en place dans chaque commune, à titre préventif, afin de pouvoir leur porter conseil et aide en cas de déclenchement du plan d'alerte canicule. Une attention particulière est portée aux personnes isolées à domicile.

L'inscription sur le registre est facultative et confidentielle. Elle se fait sur la demande des personnes concernées, éventuellement sur signalement par un tiers. Elle est révoquée à tout instant sur demande de l'intéressé(e). La tenue, la conservation et la confidentialité du registre sont assurées par le Maire.

Si vous estimez nécessaire l'inscription sur ce registre de vous-même ou d'une autre personne, vous trouverez en Mairie les formulaires adaptés.

2 – Le CM du 30 mai 2011

⇒ Gilbert BESTAGNO, deuxième adjoint, donne les raisons de sa démission acceptée par Madame La Préfète en date du 9 mai 2011.

En l'absence de candidature, le Conseil Municipal accepte que ce poste ne soit pas pourvu pour le moment.

⇒ La CC2B cherche à renouveler les membres de certaines commissions qui se sont "étiolées" au fil des années.

⇒ Le Maire sollicite de nouvelles candidatures pour remplacer le deuxième adjoint dans les commissions :

- Inge KAMERBEEK sera suppléante à la CC2B,
- Guillaume SIRI devient titulaire à la commission des travaux et les suppléantes sont Inge KAMERBEEK et Magdeleine SAUVEBOIS,
- Guillaume SIRI devient titulaire de la commission Eaux et Forêts.

⇒ Pour la future Station d'épuration, la DDT, (Direction Départementale des Territoires) demande **une notice d'impact** qui doit être effectuée par un Bureau d'études indépendant du Maître d'Oeuvre. Le Maire présente 2 propositions dont le montant est inférieur à 4 000 € HT mais le Conseil demande au Maire d'obtenir un complément d'information auprès d'autres communes ayant réalisé une station d'épuration semblable. Le choix d'un bureau d'études est donc repoussé à un autre conseil.

⇒ Le Conseil Municipal émet un **avis favorable** au maintien du SIVU du Val d'OZE, s'opposant ainsi à la suppression prévu dans le **Schéma Départemental de Coopération Communale** du 11 avril 2011, pour cause "d'inactivité".

8 – Sécheresse : niveau de crise

L'arrêté préfectoral du 13 juillet 2011 décide le passage **au niveau de crise** dans le cadre du **plan sécheresse** pour la zone du **Buech**.
IL instaure des mesures générales de restriction dont :

- L'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés et des espaces sportifs de toute nature est **interdit**.
- L'arrosage des massifs fleuris, des arbres et plantes d'ornement, des jardins potagers **n'est autorisé que** de 19 heures à 22 heures et de 6 heures à 8 heures tous les jours de la semaine.

L'arrêté peut être consulté dans son intégralité en mairie.

COMMUNE D'OZE

3 – Le CM du 8 juin 2011

⇒ Choix d'un Bureau d'Etudes pour la notice d'impact :

Le maire rend compte de sa recherche, sans succès, d'informations complémentaires auprès des autres mairies. Seul un technicien de la Communauté de communes de TALLARD-BARCILLONNETTE a été en mesure de donner un montant qui est comparable à celui proposé par le maire lors du Conseil précédent.

C'est donc le Bureau d'Etudes **BARDI-NAL** de Chabottes qui est retenu pour un montant de 2 625 € HT soit 3 139.50 € TTC.

⇒ **Schéma Départemental de Coopération Communale** (ou Future inter-communalité) :

Après présentation de la réunion qui s'est tenue sous l'égide de la CC2B à CHABESTAN le 24 mai 2011, et après discussion, le Conseil **émet un avis favorable** à la fusion des 5 intercommunalités existantes à certaines conditions :

- que le **périmètre** des intercommunalités actuelles soit respecté
- que **les règles de représentativité** des petites commune soient revues (ne conduisent pas à une application mathématique au prorata de la population).

6 – fête de la VAL d'OZE

Une date à retenir ...

La fête de la VAL d'OZE organisée cette année par la commune de ST AUBAN d'OZE aura lieu le **dimanche 28 août 2011**.

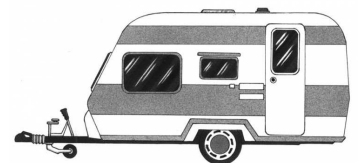
Au programme :

randonnée et pique-nique, balade botanique, exposition, jeux et visite guidée du village.

Rendez-vous dans la cour de l'école à 8 heures 30.

7 – annonce personnelle

Patrick et Corinne PRECOME cherchent à louer un emplacement ou un garage pour stationner leur caravane.
Téléphone : 04 92 22 33 81



4 – Charte du Parc Naturel Régional des Baronnies

COMMUNE D'OZE

A PROPOS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES BARONNIES PROVENÇALES

Une **enquête publique** sur le projet de charte du Parc naturel régional des Baronnies Provençales a lieu du **20 juin au 22 juillet 2011 à 18 heures**.

Un parc naturel régional est un ensemble de collectivités territoriales liées par une charte dans le respect du code de l'environnement.

La charte :

⇒ définit un projet de préservation et de mise en valeur du territoire, auquel adhèrent les membres du Parc.

⇒ définit des orientations à long terme et des mesures à prendre, qui sont contractualisées pour 12 ans avec l'État, les régions et les départements.

⇒ a donc valeur de contrat et les collectivités l'appliquent dans leurs domaines propres de compétence. Elle engage l'Etat.

Au total c'est un atout pour fédérer des actions et garantir le soutien à long terme des opérations engagées.

Le projet de charte a été mis au point par un syndicat mixte de préfiguration. Il doit maintenant être soumis à enquête publique.

La commune d'OZE fait partie du périmètre du projet du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales. Elle doit donner son avis à l'occasion de l'enquête et le public peut consulter le dossier et s'exprimer.

Le dossier d'enquête est consultable en Mairie le mercredi de 15h à 17h et aux heures de permanence de la secrétaire, le jeudi de 9h à 12h.

Vous pouvez inscrire vos remarques dans le registre d'enquête,

ou

écrire au président de la commission d'enquête ;

ou

rencontrer un des commissaires enquêteurs.

Toutes les indications nécessaires vous seront données en Mairie.

Le Conseil Municipal se prononcera au vu des conclusions de l'enquête publique.